

Annexe : modalités de mise en oeuvre des agents transferés (fiche d'impact)

Domaine	Nature	Conditions d'emploi Chambéry métropole - Cœur des Bauges	Acquis réglementairement	Non acquis réglementairement
Organisation / fonctionnement	Locaux / lieux de travail			
	Organigrammes			
	Liens hiérarchiques / fonctionnels			
Technique / métier	Fiches de poste			
	Procédures de travail			
	Moyens / outils de travail			
Lieux de travail	Locaux			
Temps de travail	Aménagement temps travail	Durée temps travail annuelle : 1587 h Durée hebdomadaire : 36 h Garanties minimales réglementaires		X
	Congés	243h de congés annuels pour un temps complet Absence de RTT		X
	Heures supplémentaires	Récupération et paiement		X
	Astreintes	Définies dans le cadre des fonctions / paiement réglementé		X
	Compte épargne temps (CET)	Caractéristiques (décret du 20 mai 2010) : plafond maximum autorisé : 60 jours / sous réserve d'avoir pris 20 jours de congés au cours de l'année civile Pas de monétisation	X	X
	Autorisation spéciale d'absence (ASA)	Caractéristiques : 11 types d'ASA 26 jours au total max. par an		X

Annexe : modalités de mise en oeuvre des agents transferés (fiche d'impact)

Domaine	Nature	Conditions d'emploi Chambéry métropole - Cœur des Bauges	Acquis réglementairement	Non acquis réglementairement
Action sociale	Restauration	Attribution de titres restaurant - cf délibération pour les conditions d'attribution		X
	Participation prévoyance	Adhésion au contrat de groupe prévoyance du CDG73 2015-2020 - participation employeur 1€	X	X
	Participation santé	Participation par catégorie de 9€ à 14€ (labellisation)	X	X
	Amicale	Adhésion de Chambéry métropole à l'Amicale - cf statuts		X
	Bons Noël	Attribution de bons de 26€ par enfant de - 16 ans		X
	Gratification médaille	Gratification de 100€ à 200€		X
Rémunération	Prime de fin d'année	1 mois de traitement de base versé en novembre si année complète	X	
	Régime indemnitaire	RI versé en fonction du grade / de la filière / du poste occupé.	X	
Evolution de carrière	Avancement d'échelon	Principe : durée minimum sauf absence longue agent ou rapport défavorable		X
	Evaluation	Pratique de l'entretien professionnel sur la base d'un support		X
	Autre	Plan de déplacement en entreprises. Moyens de transport pour les déplacements professionnels : véhicules de service, bus, vélo		X

Excepté le lieu de travail, les conditions d'emploi seront définies après la création du syndicat mixte.